



Régularisation titre de séjour

Par **Johanaa84**, le **30/09/2016** à **21:11**

Bonjour.

Ma belle-mère est venue en France en juin 2015 avec un visa de 3 mois "accompagnant conjoint malade" car son époux, résidant en France depuis plusieurs années (carte de résident), a fait un AVC lors d'un séjour au Maroc, chez lui, en mai 2015. Il est décédé en août 2016.

Ma belle mère a fait sa demande de carte de séjour depuis son arrivée en juin 2015 et elle n'a eu que des récépissés de 3 mois à chaque fois.

Maintenant que son époux est décédé peut-elle avoir un titre de séjour ?

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **01/10/2016** à **11:06**

bonjour,

pour obtenir un titre long séjour, il est possible qu'on lui demande de retourner chercher un visa long séjour dans son pays.

pour obtenir un visa long séjour, elle doit justifier de ses moyens d'existence (ressources), de justificatifs de logement ainsi que d'une couverture médicale.

le principe étant qu'une fois en France, votre mère ne soit pas une charge pour l'état français.

voir ce lien:

<http://www.consulfrance-ma.org/Visiteur>

salutations